

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 61 (1923)
Heft: 6

Artikel: Founapet et la sadze-fenna
Autor: Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-217787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAÎSSANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

PUBLICITAS
Société Anonyme Suisse de Publicité
LAUSANNE et dans ses agences

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



ENTRE NOUS VOISINE

On peut toujours servir son pays selon ses moyens.

ASCHETER mes chapeaux à Paris, mon lin-ge à Vienne et mes souliers à Berlin quand le commerce de chez nous crie jamine ! Allons donc, Voisine, vous ne m'avez pas regardée ! Et vous-même, tenez, vous ne nous voyez pas rougir de ce qui pourrait bien être un renards ! Car enfin, si les affaires vont mal comme le répète à satiéte le refrain public, vous en avez votre part de responsabilité ! N'êtes-vous point de celles qui s'enorgueillissent d'acheter « pour rien », qui guettent les changes et marchandent sans confusion l'objet qui leur plaît, mais dont le prix, sans même dépasser leurs moyens, ne contente pas leur goût passionné de « l'occasion » ?

Réfléchissez un peu aux conséquences graves, immédiates et peut-être irréparables de tels agissements. Les ventes devenant de plus en plus rares, le commerçant employé à peu près, forcément, le suprême moyen de la baisse. Seulement, tout de même, il faut bien qu'il continue à manger un peu, à payer son loyer et ses employés. Comment voulez-vous qu'il le fasse sans « gratter » sur les payes, sans reculer les échéances, sans préparer, enfin, sa propre faillite ?

Voisine, ne m'en veuillez pas de ma franchise un peu dure. Je vois tant de choses mélancoliques et injustes, si vous saviez ! N'avez-vous point une amie dans la « Ligue des Acheteuses » ? Faisant œuvre belle et bonne, elle doit savoir penser loin et comprendre quand vous lui direz ceci :

« On s'est préoccupé hautement de la question des salaires, on a blâmé et condamné les bénéfices trop élevés que réalisaient certains marchands. Ce fut très bien, mais il convient, aujourd'hui, d'agir selon une autre justice, tout aussi importante pour la vitalité commerciale du pays, en s'élevant contre le bénéfice illicite et souvent illusoire que réalisent certains acheteurs en s'approvisionnant à l'étranger ou en forçant la baisse des prix normaux. »

Allez, Voisine, et sachez bien que si chacun a ses intérêts, chacun aussi peut en trouver de plus grands et de meilleurs dans ceux de son pays.

L'Effeuleuse.

Scène de famille. — Entre un neveu qui a fortement chauffé les pieds de sa tante, et la dite tante arrivée au degré de température voulu :

— Ecoute, mon cher ami, tu m'as toujours montré beaucoup d'affection ; je t'abandonnerai toute ma fortune, à la condition que tu me feras une petite pension...

— ...Aussi petite que vous voudrez, ma chère tante.



FOUNAPET ET LA SADZE-FENNA

Fa mère Bistrouille démorâve dein on ve-lâdzo bin reteri, tot âo fin fond de la jographie, iô lè z'âgace et lè tasson sè baillant la bouna né. Cli velâdzo l'avâi qu'on par de carraïe, min de molî, pas bin dâi bouïou, et min de régent. La mère Bistrouille démorâve dein iena, avoué sa marmaille. L'avâi z'u onn troppa de houte et quemet faillai adi allâ queri on tire-mondo âo velâdzo vesin, et que cein lâi arrevâve tote lâ z'annâie, lo pére Bistrouille l'avâi de on coup à sa fenna :

— Dis-vâi, Ugénie, te dèvêtâi appreindre sadze-fenna. Lâi a nion per ice que pouesse fêre l'office et quand ne sarai dza que por té, quand t'a tè mousse que n'auoso pe rein fauta de corre vè l'autra.

Et la mère Bistrouille l'étâi z'uva pè Lozena, por appreindre quemet lè z'einfant vignant âo mondo, et... du cein, n'avâi min rezu de moutâ.

A onn' autra carraie démorâve on vilhio valet qu'on lâi désai Founapet. L'étâi on nom sobriquet por cein que l'étâi tiurieu et adi à founâ et à bétâ son museau per tot. De son veretâblio nom s'appelâve Bouïdzauno. Et pu avoué cein pingre, pirate, pegnetta et crebillia-foumâre que l'étâi. Quand l'allâve sè fêre copâ lè cheuve, — ti lè dou z'an, — redemandâve lè pâi de sa tignasse o fratei et pregnâi lè pe grand po fêre 'na tsinna de montra. Pésâve ti lè dzo sa nourretoura po pas medzi mé que fallai. Et dinse ti lè z'affré. S'étâi pas z'u maryâ po pâs eintreni onna fenna et la marmaille, et por cein qu'en avai min trovâ de prâo retse et que desai que 'na retse ne ronflie pas plie foo qu'onna poûra. Sacré Founapet, crâo prâo que lo dzo que l'arâi bailli son âma ô diâblio, lâi arâi dèmandâ reçu.

Et pu, s'agessâ pas de lâi dèvâi de l'arzeinf. Faillai lo lâi rebailly et tot tsaud, sein cein gâ. Assoutsive tot pè l'ottô et pregnâi dâi gâdzo.

On coup, la sadze-fenna l'étâi vegnâite lâi eim-prontâ onna mèsouâ de truffie. Quemet ne payîve pas, houit dzor apri, vaitc Founapet que va vè lo tire-mondo.

— Vo faut mè payî mé truffie, que lâi dit.
— Mè reste pas pî on krusse pè l'ottô.
— Eh bin ! rebailly-mè lè.
— Pu pas, sant medje.
— Eh bin, bailli mè omète lè pliemits.
— On lè z'a couaisse po lo tsat, que lè z'a medje tant l'avâi fam.

Et Founapet l'avâi passâ et founâ per tot, mâ pas moyan ! rein à preindre que dâi z'einfant, âo bin lo tsat ! Sarai bin lo diâblio se dèvessâi pèdre l'erzeint de sé truffie ! Lo bon Dieu n'étai pas justo, tot parâi ! Tot d'on coup, lâi vin onn' idée.

— Dan, vo n'ai rein, que fâ.
— Na ! la mon Dieu !
— Eh bin ! eh bin !... posâ mè dâi sangsûve !

Marc à Louis du Conte.

LE PASSÉ CHANTEUR

ON se souvient que MM. Cherix et Lauber ont donné, il y a quelques mois, dans diverses localités du Pays romand des récitals de vieilles chansons qui ont un très vif et très juste succès.

Dans ces récitals, M. Lauber au piano, M. Cherix, de la voix, nous ont interprété dix-huit vieilles chansons sur l'origine desquelles ces Messieurs donnaient quelques renseignements. Nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant ici, avec les notices explicatives, l'énumération de ces chansons.

La 1re : *Je possède un réduit obscur* est une romance tirée d'un chansonnier neuchâtelois de 1816 ; le titre dit assez ce que l'habitant pense de son réduit ; chanson plutôt triste.

La 2me : *Derrière chez mon mon père* est bien connue dans les cantons de Vaud, Genève et Fribourg. Tout le contraire de la précédente, cette chanson est pimpante et coquette, comme le sont en général celles de la France.

La 3me : *Vous n'entendez rien à l'amour*. C'est une jeune fille qui répond aux recommandations de sa tante Marguerite, par ces mots : Tu n'y entends rien. Et cependant la pupille s'y brûla à l'amour ! Cette chanson bien romande, vient du canton de Neuchâtel.

La 4me : *Sainte Catherine*. Patronne de la ville de Fribourg, elle est chantée dans cette ville et à la campagne. Ici on fait connaissance avec la chanson très ancienne ; c'est plutôt une complainte.

La 5me : *Trois jeunes filles ont tant dansé qu'elles en ont les souliers tout usés*. Ravissante petite chanson recueillie sur les bords du lac de Neuchâtel et qui a aussi été chantée à Frenières. Elle est bien naturelle et avec elle vient le refrain, répétition d'un mot, d'un vers.

La 6me : *Elisabeau*. C'est la réponse d'une jolie et fraîche paysanne, aux faveurs d'un seigneur. Elle est du canton de Fribourg, et en Suisse on en compte une douzaine de ce genre.

La 7me : *Le laboureur*. Cette chanson n'est pas précisément faite pour provoquer le travail ; elle a plutôt été composée pour glorifier l'état du cultivateur. Elle vient des Marécottes sur Salvan.

La 8me : *Sur l'escalier*. Vieille chanson vaudoise. La manière d'éconduire prestement un amoureux en est le sujet.

La 9me : *Marions-nous, charmante brune*. Il est question d'une demande en mariage sous forme dialoguée. Chanson connue dans la Suisse romande, comme aussi en France.

La 10me : *Le bonheur n'est qu'un rêve*. Composition vaudoise recueillie à Vallorbe, dans un vieux chansonnier. Un exilé dit son chagrin en voyant un oiseau qui passe et qui se dirige du côté de son pays natal.

La 11me : *A chacun son couplet*. Elle serait mieux intitulée : *A chacun son paquet*. Ce chant, dont le titre dit tout, a été trouvée à St-Aubin (Neuchâtel) chez un brave vieux surnommé « La Dentelle » ; il possède un grand répertoire de ces vieilles chansons.

La 12me : *Que devenir sur terre*. Ce sont des propos d'un buveur, d'un pauvre désabusé.

A partir d'ici, nous avons des récits militaires.

Les 13me et 14me : *Le départ du soldat* et *Le conscrit*. Jeunes gens qui s'en vont au service de